

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DIVER-1411

## RAISON SOCIALE

JohnsonDiversey

## RISQUES SPECIFIQUES

IRRITANT - R36

## 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- **NOM DU PRODUIT** SKIP PROFESSIONAL LIQUID  
- **REFERENCE** 1411  
- **FOURNISSEUR** JohnsonDiversey  
9-11, avenue du Val de Fontenay  
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

Téléphone / Fax 01.45.14.76.76 - Fax : 01.45.14.76.11

E-mail / Site internet-

Numéro d'appel d'urgence 01 45 42 59 59

- **Informations complémentaires - Type d'utilisation** Détergent liquide enzymatique pour une utilisation sur tout type de linge.

## 2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation liquide tensio-active.

## Constituants contribuant aux dangers

|   |         |
|---|---------|
| CAS N°90194-45-9 Alkyl benzène sulfonate de sodium<br>Xn; R22-38-41 | 5 à 15% |
| CAS N°64425-86-1 Alcool alkyl éthoxylé - Xn,N; R22-41-50            | < 5%    |
| CAS N°1303-96-4 Tétraborate de disodium décahydraté - R53           | < 5%    |

## 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

IRRITANT

R36: irritant pour les yeux.

Emis par le Centre serveur DIESE - MINITEL VERT 08 36 05 00 99

**4 – PREMIERS SECOURS**

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :  
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste si nécessaire.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :  
Laver avec de l'eau.
- EN CAS D'INGESTION:  
Retirer le produit de la bouche.  
Consulter un médecin ou appeler le CENTRE ANTI-POISONS: 01 40 05 48 48
- EN CAS D'INHALATION :  
retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée.  
Consulter un médecin si nécessaire.

**5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****- Moyens d'extinction**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.  
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

**6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****- Précautions individuelles**

Comme pour le contrôle de l'exposition.

**- Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter le produit pur.  
Se conformer aux arrêtés et règlements préfectoraux en vigueur.

**- Méthodes de Nettoyage**

Endiguer et absorber sur support inerte.  
Laver les résidus à grande eau.

Emis par le Centre serveur DIESE - MINITEL VERT 08 36 05 00 99

**7 – MANIPULATION ET STOCKAGE****MANIPULATION**

Eviter le contact avec les yeux.  
Eviter les contacts prolongés avec la peau.

**STOCKAGE**

Stocker le produit dans son emballage d'origine et fermé.  
Stocker à température > 0°C.  
Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées.

**8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:

CAS N°56-81-5 Glycérol (< 5%) - VME = 10mg/m<sup>3</sup>

CAS N°1303-96-4 Tétraborate de disodium décahydraté (<5%) - VME = 5mg/m<sup>3</sup>

EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:

Le port de lunettes de protection est recommandé lors de manipulation de produit pur.

Rincer et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.

EQUIPEMENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL: fontaine oculaire et lavabo.

**9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

Liquide blanc opaque, légèrement parfumé.

**PH**

à 20°C: 7.0 à 7.5

**Température de changement d'état**

déphase à température < 0°C

**Point d'éclair**

non applicable

**Caractéristique d'explosivité**

non explosif

**Densité**

à 20°C : 1.21 g/cm<sup>3</sup>

**Solubilité**

miscible à l'eau en toutes proportions

Viscosité dynamique à 20°C: 725 mPas

Emis par le Centre serveur DIESE - MINITEL VERT 08 36 05 00 99

**10- STABILITE ET REACTIVITE**

Produit stable, pas de réaction dangereuse connue.  
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

**11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

PRODUIT CLASSE IRRITANT.

TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) > 2000 mg/kg

EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:

- peau: ne provoque pas d'irritations dans les conditions normales d'utilisatio
- yeux: provoque des irritations
- inhalation: provoque des irritations
- ingestion: provoque des irritations

**12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Produit conforme à la législation relative à la biodégradabilité des détergents (décret et arrêtés du 24/12/87).

Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.

**13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Se conformer aux arrêtés et règlements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.

Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.

Nomenclature déchets: 20 01 29 (détergents contenant des substances dangereuses)

**14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

ADR/RID - Produit non classé selon la réglementation des transports des matières dangereuses.

IMDG - Produit non classé selon la réglementation des transports maritimes des matières dangereuses.

**15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Etiquetage des préparations dangereuses.  
 Symbole : Xi irritant  
 Phrases R : R36  
 Phrases S : S26  
 Indications supplémentaires notées sur l'étiquette: rincer et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.

**16- AUTRES INFORMATIONS**

Recommandation 89/542

|   | Concentration en % |          |           |         |
|---|--------------------|----------|-----------|---------|
|   | < 5                | 5 à < 15 | 15 à < 30 | 30 et + |
| Phosphates                                  |                    |          | X         |         |
| Phosphonates                                |                    |          |           |         |
| Tensio-actifs anioniques                    |                    | X        |           |         |
| Tensio-actifs cationiques                   |                    |          |           |         |
| Tensio-actifs amphotères                    |                    |          |           |         |
| Tensio-actifs non ioniques                  | X                  |          |           |         |
| Agents de blanchiment oxygénés              |                    |          |           |         |
| Agents de blanchiment chlorés               |                    |          |           |         |
| Acide éthylène diaminetétra-acétique (EDTA) |                    |          |           |         |
| Acide nitriotriacétique (NTA)               |                    |          |           |         |
| Phénols et phénols halogénés                |                    |          |           |         |
| Paradichlorobenzène                         |                    |          |           |         |
| Hydrocarbures aromatiques                   |                    |          |           |         |
| Hydrocarbures alogénés                      |                    |          |           |         |
| Halogénés                                   |                    |          |           |         |
| Savons                                      |                    |          |           |         |
| Zéolites                                    |                    |          |           |         |
| Polycarboxylates                            |                    |          |           |         |

**ENZYMES** : Présence  
**CONSERVATEURS** : Présence

Référence Internationale: MSDS4026 - Vers.1 (23/01/03)  
 FW.LD.MW54-01 (01/12/2002)  
 Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.  
 Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits classés 'Dangereux'  
 peuvent être consultées et/ou obtenues par MINITEL N°Vert: 08 36 05 00 99  
 Accès INTERNET: <http://www.diese-fds.com>

Emis par le Centre serveur DIESE - MINITEL VERT 08 36 05 00 99

A N N E X E  
=====

Liste des phrases R  
(AISD 16/10/02)

-----

- R 1 : Explosif à l'état sec.
- R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
- R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
- R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
- R 7 : Peut provoquer un incendie.
- R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
- R 10: Inflammable.
- R 11: Facilement inflammable.
- R 12: Extrêmement inflammable.
- R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
- R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
- R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
- R 17: Spontanément inflammable à l'air.
- R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur - air inflammable/explosif.
- R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
- R 20: Nocif par inhalation.
- R 21: Nocif par contact avec la peau.
- R 22: Nocif en cas d'ingestion.
- R 23: Toxique par inhalation.
- R 24: Toxique par contact avec la peau.
- R 25: Toxique en cas d'ingestion.
- R 26: Très toxique par inhalation.
- R 27: Très toxique par contact avec la peau.
- R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
- R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
- R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
- R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
- R 33: Danger d'effets cumulatifs.
- R 34: Provoque des brûlures.
- R 35: Provoque de graves brûlures.
- R 36: Irritant pour les yeux.
- R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
- R 38: Irritant pour la peau.
- R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
- R 40: Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes
- R 41: Risque de lésions oculaires graves.
- R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
- R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- R 45: Peut provoquer le cancer.
- R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
- R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
- R 49: Peut provoquer le cancer par inhalation.
- R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
- R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
- R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 54: Toxique pour la flore.
- R 55: Toxique pour la faune.
- R 56: Toxique pour les organismes du sol.
- R 57: Toxique pour les abeilles.
- R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
- R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
- R 60: Peut altérer la fertilité.
- R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
- R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
- R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
- R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R 68: Possibilité d'effets irréversibles